

**DECISION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE
N° 5/CPM/2018**

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en sa session du 21 mars 2018 à Yaoundé, République du Cameroun, décide :

- de maintenir inchangé le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres ;
- de maintenir inchangé le Taux de pénalité aux banques ;
- de maintenir inchangés les Taux d'intérêt sur placements des banques ;
- de réviser le dispositif des réserves obligatoires, tout en maintenant inchangé le taux de rémunération des réserves.

Cette décision prend effet à compter de sa date de signature./-

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI